

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 13 JUN 1851.

Nc. 74.

Rapports entre l'Eglise et l'Etat.

M. le maréchal de Latour a adressé, il y a quelque temps, au Sénat de Turin, une lettre dont nous aimons à reproduire les principaux passages. — Nous les faisons précéder des réflexions suivantes d'un excellent journal des Etats Sardes, a accompagné la publication :

"Aucun peuple, dit ce journal, n'a jamais déchu avec autant de promptitude que le peuple piémontais. Sans doute, nous n'entendons pas que la nation, que la généralité du peuple ait perdu le sens du juste, du vrai, du bien ; nous voulons dire seulement que parmi les hommes dirigés ou propres à diriger les affaires publiques, le plus grand nombre est atteint de ce vertige moral dont parle Isaïe, et qui les fait chanceler comme s'ils étaient ivres.

"Cependant il y reste des sages, et assez nombreux, pour sauver le pays, quand le jour marqué par la providence sera venu. La plupart de ceux-là sont maintenant écartés du pouvoir ; ils vivent et gémissent dans la solitude. Parmi les quelques-uns qui se trouvent mêlés aux conducteurs de nos destinées, M. le maréchal de la La Tour apparaît à la tête. Membre du Sénat, président du Conseil d'Etat, il a le droit de protester au nom de la justice, de la sagesse, de la science, de la vérité, contre le mensonge, les iniquités, l'ignorance et la présomption qui président presque à tout ce qui se conçoit, qui caractérise hautement à peu près tout ce qui se fait.

"Sa parole vertueuse, pleine de raison, de calme et de majesté, vient de temps en temps rassurer l'âme, en portant une douce lumière au milieu des obscurités de l'erreur, semblable au soleil qui dissipe les noirs nuages où se forme la tempête.

"Nos lecteurs en jugeront par l'écart que nous avons la satisfaction de leur présenter. C'est une lettre que l'illustre maréchal adressait, il y a peu de temps encore, à ses collègues du Sénat."

EXTRAITS D'UNE LETTRE DE M. LE MARÉCHAL DE LA TOUR AU SÉNAT DES ETATS SARDES.

"Messieurs les sénateurs,

"Depuis près d'un an plusieurs fois vous ont été soumises qui ont porté de graves atteintes aux rapports éternels existant entre l'Eglise et l'Etat. Il semble que vous ayez assez prochainement à délibérer sur des lois de même nature ; il importera donc de pouvoir fixer d'une manière claire et précise quels sont les droits respectifs de ces deux autorités supérieures et indépendantes, l'Eglise et l'Etat.

"Je n'examinerais pas cette question sous le rapport théologique, puisqu'elle vous sera expliquée par ceux qui sont maîtres en matière de foi, mais je crois, Messieurs, qu'il pourrait être utile de vous rappeler brièvement la série d'événements et de faits qui, depuis trois cents ans, ont peu à peu obscurci les notions claires et précises qui, pendant de longs siècles, ont été nettement dans la catholique la nature et l'autorité dont il s'agit.

"Je commence cependant par vous entretenir d'une question spéciale, qui a rapport au même sujet.

"C'est la question, que j'ai entendue souvent controverser, est celle-ci : L'Etat est-il dans l'Eglise, ou est-ce l'Eglise qui est dans l'Etat ? Pour moi, Messieurs les sénateurs, il y a longtemps que je suis convaincu que c'est l'Etat qui est dans l'Eglise.

"Je vais très-sommairement vous exposer les principaux motifs sur lesquels se fonde mon opinion. L'Eglise catholique est, comme vous le savez, une grande unité composée de plus de 200 millions d'hommes, dont le Souverain-Pontife est, sous les rapports religieux, le chef suprême. Nous figurons dans cette grande unité pour nous-mêmes 4 millions et demi d'habitants. Evidemment nous n'en formons qu'une partie, et même qu'une très-faible partie. Or, il est reconnu que c'est la partie qui est dans le tout et non le tout dans la partie. A ce premier argument ajoutez, Messieurs, la grande autorité de l'Eglise sur la terre, il y a plus de dix-huit siècles, tandis que l'Etat a pris son origine dans quelques provinces de la Savoie, il n'y a guère plus de huit siècles. De là il s'é-

tendit sur le reste de ce duché, sur une partie de la Suisse, passa les Alpes, s'établit en Piémont.

"Vous connaissez comme moi ce développement successif ; mais remarquez-le, Messieurs, tous les pays dont il est question étaient chrétiens, étaient catholiques longtemps avant la naissance de l'Etat ; par conséquent l'Etat se développait successivement dans l'Eglise, mais toujours uni à elle, et toujours soumis à ses lois en matière religieuse.

"Ce que je dis de notre pays s'applique à tous ceux de la chrétienté....

"Mais il est un autre fait historique d'un ordre bien supérieur qui établit l'autorité que l'Eglise doit exercer dans toute la chrétienté. Ce fait, Messieurs, est l'origine divine de l'Eglise.

"Dieu permet, approuve et protège tous les gouvernements légitimement établis ; mais il n'a fondé aucun des Etats actuellement existants, tandis que c'est lui-même qui a fondé l'Eglise, qui en a déterminé le gouvernement ; c'est lui qui en a choisi le chef, qui l'a établi juge suprême en matière de foi, et qui enfin a déclaré que tout ce qu'il ferait sur la terre serait lié dans le ciel....

"Ces vérités si évidentes, si lumineuses pour quiconque veut remonter à l'origine des choses, ont été peu à peu obscurcies par des événements survenus dans les siècles passés, et qui jettent le doute et la perturbation dans l'esprit. Je vous prierais donc de me permettre de vous exposer ces faits succinctement.

"D'abord l'établissement du protestantisme. Contrairement à ce que je vous ai exposé jusqu'ici, dans le protestantisme c'est l'Etat qui est dans l'Eglise, et non l'Etat dans l'Eglise ; et cela, Messieurs, par la raison bien simple que chez eux, c'est l'Etat qui a fondé l'Eglise.

"En Angleterre, par exemple, Henri VIII modifia de sa propre autorité 29 articles de la croyance catholique ; le parlement adopta ces modifications ; une partie de l'épiscopat et du clergé s'y soumit, et le schisme fut consommé.

"Mais dans cette nouvelle situation de choses, le roi (ou la reine, quand il y a lieu) est le chef de l'Eglise, et représente par conséquent saint Pierre ; le parlement représente les Conciles, et quoiqu'il ait des Evêques et un évêque en Angleterre, les questions même dogmatiques sont décidées par un pouvoir laïque ; aussi nous avons vu récemment des juges laïques décider cette question, savoir : si tous les enfants baptisés obtiennent la rémission du péché originel, ou si cette grâce n'était pas accordée à tous.

"Tout ceci, Messieurs, est fort logique en Angleterre, puisque le roi (ou la reine), quoique pouvoir laïque, représente saint Pierre. Etant cependant eux-mêmes puissances laïques, il est tout simple qu'ils dérogent des laïques pour décider les questions religieuses.

"En Allemagne ce fut Luther qui établit le premier le protestantisme ; il eût pu naturellement chercher à se déclarer lui-même le successeur de saint Pierre, mais il préféra de déclarer ce pouvoir supérieur aux rois, aux princes, à l'Etat, afin d'intéresser le pouvoir à la propagation de ses doctrines.

"Chez les presbytériens et dans les républiques, c'est un Synode de pasteurs qui doit décider les questions théologiques ; mais comme c'est l'Etat qui établit ces Synodes, ils sont aussi soumis à l'Etat ; ainsi, par conséquent, dans tout le protestantisme c'est l'Etat qui est dans l'Eglise, et l'Etat à la supériorité sur elle. Mais aucun de ces Etats ne peut indiquer ni l'époque historique, ni la manifestation divine par laquelle le pouvoir dont Dieu a investi saint Pierre et les Conciles lui a été transmis....

"Les souverains catholiques, voyant les souverains protestants commander à l'Eglise, se crurent humiliés d'être soumis à ses lois ; ils avisèrent donc aux moyens d'atténuer autant que possible son autorité dans leurs Etats, sans cependant rompre complètement avec elle.

"Louis XIV fut des premiers à entrer dans cette voie, en publiant les quatre fameux articles rédigés par Bossuet, qui consistaient, selon le langage d'alors, les libertés de l'Eglise gallicane.

"Or, en réalité, ces libertés consistaient en ceci : l'Eglise de France était presque entièrement soustraite à l'autorité du Saint-Siège, et par conséquent soumise aux lois de l'Etat ; mais ce grand roi était doué d'une rare sagesse. Sur les vives protestations et remontrances du Saint-Père, il s'aperçut bientôt que ces quatre propositions renfermaient le germe d'un schisme. L'auteur de la révocation de l'édit de Nantes ne voulait pas de schisme, aussi écrivit-il une lettre autographe au Pape pour l'assurer qu'il ne mettrait pas en pratique les maximes énoncées par les quatre articles en question ; mais l'édit de la publication était public, la lettre autographe resta secrète ; ainsi fut donnée à l'Europe catholique une impulsion contraire aux droits légitimes du Saint-Siège. Cette impulsion ne tarda pas à produire son effet.

"Chez nous le roi Victor-Amédée II souleva de graves contestations avec le Saint-Siège ; les rapports furent même pendant quelque temps interrompus ; l'accord ne fut rétabli que sous le règne de Charles-Emmanuel III ; mais quelques maximes établies dès le temps des contestations subsistèrent dans l'enseignement de notre université et dans la pratique de notre magistrature.

"Le règne de Louis XV fut celui de la philosophie voltairienne ; les maximes gallicanes furent hautement pro-

clamées, enseignées dogmatiquement à la Sorbonne, appliquées par les parlements français.

"L'Espagne, Naples, Parme, enfin tous les souverains de la maison de Bourbon entrèrent dans des voies à peu près analogues.

"Le Portugal suivait la même marche. Et finalement l'empereur Joseph II publia les lois dites josephines ; ainsi dans la plupart des Etats catholiques d'Europe, l'autorité du Saint-Siège fut presque annihilée, et la libre action de l'Eglise fortement entravée.

"Ce n'était point encore le protestantisme, puisque le Pape continuait à être considéré comme le chef suprême de l'Eglise ; les Evêques étaient toujours honorés comme les successeurs des Apôtres ; mais l'exercice de l'autorité du Saint-Père sur l'Eglise était rendu tous les jours plus difficile, et l'action de l'Episcopat plus restreinte, car les successeurs de ceux à qui il avait été dit : Allez, et enseignez toutes les nations — ne pouvaient se réunir, ne pouvaient plus publier de mandements sans l'approbation préventive de l'Etat.

"Ainsi l'esprit du catholicisme, qui est un esprit de soumission envers l'Eglise, allait toujours en déclinant. Aussi les philosophes de cette époque publièrent dans leurs écrits que le catholicisme n'était plus qu'un vain simulacre, qui allait bientôt cesser.

"D'autre part, les hommes d'Etat croyaient que tout ce que l'on ôtait à l'autorité du Saint-Père et à celle de l'Eglise tournait au profit de la puissance royale.

"Mais il en advint autrement ; une révolution telle que les siècles précédents n'en avaient point vu éclater en France.

Le maréchal trace rapidement le tableau de l'histoire religieuse des cinquante dernières années. Il montre Napoléon relevant les autels, puis violant le concordat par les articles organiques, et enfin persécutant le Saint-Père ; Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe acceptant l'héritage impérial, et la révolution de 1848 ramenant la liberté à l'Eglise dans presque tous les Etats de l'Europe. Puis il continue :

"Messieurs les sénateurs, dans l'exposé historique et sommaire que je viens de vous faire, vous avez vu l'ensemble et la progression des faits et des causes qui, depuis plus d'un siècle, avaient graduellement affaibli l'autorité du Saint-Siège, celle de l'Episcopat, et par conséquent affaibli l'esprit catholique, que sans la promesse de son divin fondateur l'on aurait pu croire près de s'éteindre.

"Maintenant, Messieurs, vous assistez à un spectacle contraire. Dans tout l'Europe l'esprit catholique se réveille. Partout l'autorité du Saint-Siège, celle de l'Eglise est reconnue et respectée.

"Ainsi, le vrai résultat définitif de tant de choses, de tant de révolutions, de tant de bouleversements, c'est le rétablissement de l'autorité du Saint-Siège, c'est la reconnaissance des droits de l'Eglise, c'est la restauration du catholicisme dans toute sa pureté, tel qu'il existait avant le protestantisme.

"Messieurs, on pourra peut-être chercher à expliquer ces événements humainement, mais on peut aussi y reconnaître l'action de la Providence, qui châtie les Etats qui méprisent sa loi sainte et qui font concourir les révolutions au triomphe même de son Eglise.

"Quant à nous, Messieurs, quel parti allons-nous prendre ? Suivrons-nous le mouvement catholique des autres Etats, ou persisterons-nous dans la voie funeste où nous nous sommes engagés ? Messieurs, nous faisons point d'illusion !

"Dans les conditions géographiques et politiques où nous sommes placés, le sort de l'Etat dépend du parti que nous prendrons dans cette grande question ; car elle est la plus grave, la plus haute et la plus décisive de toutes celles sur lesquelles les hommes et les Etats sont appelés à se décider.

"Messieurs les sénateurs, je sais que vous pouvez me dire : Vous avez parlé de l'autorité du Saint-Siège, de l'Eglise, de l'Etat, et des rapports qui doivent exister entre eux ; définissez donc ces rapports.

"Je ne refuse point de répondre à une pareille question ; car, certes, vous ne vous attendez point qu'un vieux soldat tel que je suis, vous donne une réponse, une définition scientifique, théologique sur une question si vaste et qui embrasse tant de matières, tant d'objets divers ; mais une définition me semble déjà donné dans cette sentence si connue du Sauveur :

"Rendez à Dieu ce qui est dû à Dieu, rendez à César ce qui est dû à César."

"Or, César, c'est tout l'Etat, tout gouvernement légitime. L'Etat peut faire les lois, la paix, la guerre, en un mot il peut tout ce qui concerne lui-même, sans violer la justice, et tous ses sujets lui doivent obéissance. Mais l'Etat, s'il est catholique, doit à son tour soumission à l'Eglise pour tout ce qui a rapport à la religion, et il doit respecter ses droits.

"L'autorité de l'Eglise est, en ce qui la regarde, absolue et complète, comme celle de l'Etat. Elle seule fixe les croyances, détermine la discipline, la hiérarchie, confère les pouvoirs spirituels, juge ses membres en ce qui la con-

cerne, dispose de ses propriétés. Enfin les rapports entre l'Eglise et l'Etat sont déterminés par les lois canoniques ; et si dans quelques pays l'Eglise ou l'Etat désire y apporter des modifications, ces deux pouvoirs doivent réciproquement se consulter.

"Mais remarquez bien ceci, Messieurs ; tout Etat peut à son gré modifier toutes ses lois, tandis que l'Eglise ne peut rien changer à tout ce qui a été établi par son divin fondateur, à tout ce qui a été prescrit d'une manière absolue par les Apôtres ou par les Conciles.

"Il faut donc se rappeler, lorsqu'on négocie avec l'Eglise, qu'il y a des lois, des règles, des droits dont elle ne peut pas se départir.

"Le Maréchal sénateur DE LATOUR.

Rome Souterraine.

"Un artiste français, M. Perret, architecte et peintre de talent, s'est spécialement livré en Italie à l'étude des monuments des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ceux de ces monuments qui existent dans les collections romaines et particulièrement dans le Musée du Vatican, et qui jusqu'alors avaient été seuls étudiés et reproduits, n'ont été que le point de départ des travaux de M. Perret. Il a voulu, en quelque sorte, remonter aux origines de cet art si longtemps négligé, et pendant cinq années, confiné dans les catacombes romaines, il a exploré dans tous les sens cette cité souterraine qui s'étend sous la ville antique ; il en a copié les peintures et les inscriptions, et partout il a signalé son passage par de nombreuses et importantes découvertes.

"Le principal mérite de l'ouvrage de M. Perret consiste, non seulement dans la multiplicité, mais surtout dans la lumière singulière qu'il apporte sur les origines de l'art chrétien, et sur l'authenticité d'un grand nombre de monuments dont la date est désormais certaine.

"Ces monuments abondent dans les catacombes romaines, dont ils composent, en quelque sorte, exclusivement la décoration. En effet, ces vastes souterrains servirent, dans les premiers siècles du christianisme, de refuge aux fidèles persécutés, de lieu sacré pour la célébration des saints mystères, et de dépôt pour les sépultures des confesseurs de la foi. Plus tard quand la religion nouvelle eut triomphé, quand les chrétiens purent pratiquer leur culte en public, les catacombes restèrent ces cimetières consacrés, et la piété des Papes et des fidèles se plut à les enrichir de monuments et de peintures où l'histoire de l'art chrétien se trouve comme reproduite, époque par époque, pendant une longue suite de siècles.

"Jusqu'ici, les catacombes n'avaient été qu'imparfaitement étudiées. Quelques ouvrages avaient donné des spécimens curieux, mais peu exacts des monuments qu'elles renferment ; les lacunes que présentent ces publications, et leur système de traduction infidèle, s'expliquent par leur date. Le travail de Bottari est de 1737, et les recueils de Bosio et de Aringhi datent de 1632 et 1651. Les seules planches moins imparfaitement représentées se trouvent dans l'ouvrage de Séroux d'Agincourt ; mais elles sont en petit nombre et de dimensions trop réduites pour donner une idée exacte des monuments qu'elles reproduisent.

"C'est à la restitution de cette partie de l'histoire de l'art, si imparfaitement présentée jusqu'ici qu'elle était pour ainsi dire inconnue, que M. Perret a consacré cinq années de son existence. Dans la patiente et minutieuse exploration de plus de soixante catacombes qui présentent un parcourt de près de trois cent lieues, il a recueilli une foule de monuments, de dates certaines qui lui ont permis de rattacher l'art antique à l'art moderne, et d'éclaircir même certains points de l'histoire du chris-

tianisme. En outre, et toujours à ce double point de l'art et du culte, il a pu établir d'une manière plus sûre les origines des images traditionnelles du Christ, de la Vierge, des Apôtres et d'un grand nombre de saints personnages.

Ainsi, par exemple, dans les catacombes de Sainte-Calixte, sur la voie Appienne, il a découvert les plus anciennes peintures connues où soient figurées les images du Christ, et retraçant les sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces peintures, qui remontent aux 1^{er} et 2^e siècles, sont reproduites par cinquante-huit planches de l'ouvrage de M. Perret. Le paganisme expirant et la religion nouvelle s'y combinent singulièrement, et indiquent aussi clairement que possible la transition. Ainsi les sujets sont bien pris dans l'Ancien et le Nouveau Testament, mais la distribution des groupes, les accessoires, et en général, l'aspect et tout ce qui tient au mode d'exécution, appartiennent à l'art païen encore florissant. Le christianisme fournit le fond, le paganisme la forme. De siècle en siècle, et à mesure que le christianisme gagne du terrain, cette forme se modifie ; l'art nouveau cherche et trouve un nouveau mode de représentation. Il ne se borne plus à penser, il exprime avec un langage qui lui est propre.

"Les découvertes faites aux catacombes de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, dont les peintures paraissent remonter aux 1^{er} et 3^e siècles, ne sont pas moins intéressantes. Au nombre des cinquante-sept sujets recueillis par M. Perret, on remarque Adam et Eve, Tobie et l'ange, Hérode et les Mages, le paralytique.

"Aux Catacombes de Sainte-Cyriaque, sur la voie Tiburtine, M. Perret a découvert une image curieuse de la Vierge, et peut-être les plus anciens portraits que l'on connaisse de sainte Cecile, sainte Cyriaque, et sainte Catherine. Ces peintures datent des 1^{er} et 4^e siècles. A sainte-Priscille, à sainte-Sixte, à Sainte-Praxède, et dans un grand nombre d'autres catacombes, les recherches de M. Perret n'ont pas eu de moins heureux résultats ; il y a retrouvé plus de quatre-vingt-trois sujets, la plupart relatifs aux origines du christianisme.

"Mais les plus intéressantes de ces découvertes sont celles que M. Perret a faites lors de l'ouverture opérée, sous sa direction, du célèbre puits de la Platonie, qui servit de tombeau, pendant un certain temps, à saint Pierre et à saint Paul, que le pape Damase fit orner de peintures à fresque en 365, et qui, depuis cette époque, était resté fermé. Ces fresques représentent Notre-Seigneur et les apôtres.

"Quant aux nombreux modèles de vases et de lampes, les peintures sur verre et les inscriptions recueillies en *fac simile*, au nombre de cinq cents, par M. Perret, sont des quatre premiers siècles du christianisme.

Ce simple exposé suffit pour convaincre de l'extrême importance de l'ouvrage de M. Perret. Et ce travail acquiert encore un grand prix par la fidélité scrupuleuse que l'auteur a apportée dans la reproduction de ces œuvres naïves des premiers temps de l'art chrétien.

Les peintures ont été calquées, les monuments mesurés, les inscriptions prises en *fac simile*, et les portefeuilles de M. Perret, qui se composent aujourd'hui de trois cent soixante études in-folio, présentent cent cinquante-quatre fresques, soixante-cinq morceaux de vases, vingt peintures sur verre, vingt-six études de vases, lampes, ornements, etc., et quatre-vingt-quinze planches épigraphiques, offrant plus de quatre cents inscriptions.

M. le ministre vient de soumettre à la Chambre française un projet tendant à assu-

REUBENSON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Un plan de campagne qui les envelopperait fort agréablement ; car imagine-toi que messieurs les royalistes n'y vont pas de main morte ; ils doivent à la fois attaquer Paris sur tous les points, et profiter de l'insécurité régnant

dont ils ne pourront plus sortir... Voilà que je te raconte cela comme si tu étais le citoyen Gracchus et que ça t'intéressât. Marianne, je te demande pardon de t'avoir traitée en citoyen.

Au contraire... Georges... cela... m'intéresse beaucoup, balbutia Jeanne.

Ah ! tu veux prendre ta revanche de l'autre jour et te montrer citoyenne des plus patriotiques, reprit Georges en riant ; mais je ne suis pas un austère Romain, et pour t'aimer, je ne te demande pas un brevet de civisme.

Georges avait dit ces derniers mots avec une telle expression de dévouement sans bornes, que la pauvre fille toute tremblante du danger, qui, chaque jour, à chaque heure, menaçait son père, laissa tomber sa tête sur l'épaule du jeune républicain.

Jeanne avait relevé la tête. La pauvre fille pensait à son père.

conspirateurs seront rudement menés. L'idée d'Ohrice, que j'ai appuyée ce matin, me paraît très bonne.

Ah ! une idée... laquelle ?

Tu veux donc tout savoir, citoyenne. Décidément tu es dans un jour de patriotisme fougueux. Je ne sais pas si je dois, car c'est un grand secret... Si tu allais trahir la patrie ?

Bien que ces mots eussent été prononcés en riant par Georges, ils firent tressaillir Jeanne jusqu'au fond de l'âme, et lui étreignirent douloureusement le cœur.

Mais vois-tu, Marianne continua celui-ci, je voudrais avoir un secret qui put faire tomber ma tête, et t'en apporter la moitié, puisque tu es le battement de mon cœur, puisque tu es toute l'énergie et le courage.

Mlle De Savernay était silencieuse et n'osait plus lever les yeux sur Georges. Oh ! quelle souffrance, quelle cruelle souffrance Dieu dou-

comité de salut public... Maintenant, citoyenne, tu connais les secrets d'état.

Dans le même moment une horloge de la ville sonna trois heures.

Trois heures... dit Georges ; les heures sont des minutes auprès de toi ; je pouvais à peine rester quelques instants. Adieu, Marianne ; Georges, quand il est absent, occupe-t-il un coin de votre pensée ?

Marianne émue, bouleversée, ne put prononcer un seul mot, mais le regard qu'elle leva sur Georges répondit pour elle.

En sortant le jeune républicain trouva Petit-Pierre assis sur l'escalier.

Jeanne se laissa tomber sur une chaise avec abattement. Elle était tellement écrasée par le fardeau douloureux de ses pensées qu'elle ne s'aperçut même pas que Petit-Pierre était rentré et qu'il était debout devant elle à la regarder ; on entendait les sanglots à demi étouffés de son cœur qui soulevaient sa poi-

drame de quelques uns à côté du drame sanglant de tous, les mutilations de la France à côté des angoisses et des tressaillements d'un cœur, et de parler le langage énié de la passion au milieu des gémissements de la place publique.

L'agonie de la France enveloppe et couvre d'instant en instant ces voix intérieures de la vie humaine, le sang qui se répand de toutes parts rougit les larmes qu'elles versent, et tache les pages du livre que nous avons entrepris d'écrire, comme ce balais sanglant qu'un enfant secoua plus tard contre les murs de la maison qu'avait habitée Robespierre.

A côté de l'enseignement de notre pauvre humanité déçue à pleins bords le grave et terrible enseignement des nations, fontaine aux eaux brûlantes, à laquelle allaient s'abreuver des lèvres desséchées.

Si le marquis De Savernay avait encore échappé à la haine vivace d'Ohrice, il n'en